

Fondamentaux de l'assurance chômage dans la fonction publique : cycle complet (3 jours)

Le cycle de référence pour devenir le référent chômage de sa structure publique : du choix du mode de couverture au calcul complet de l'ARE, jusqu'à la gestion des indus et du contentieux. Trois jours progressifs, dont une journée entière d'ateliers sur dossiers reconstitués.

 DURÉE 3 jours · 21 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU ■ ■ ■ Fondamentaux	 SECTEUR Secteur public
--	---	---	--

OBJECTIFS

- 1 Maîtriser l'architecture du régime d'assurance chômage applicable aux employeurs publics : auto-assurance, adhésion, convention de gestion
- 2 Instruire un dossier ARE de bout en bout : qualification de la fin de fonctions, ouverture des droits, calcul, versement, suivi
- 3 Calculer l'allocation dans les situations courantes comme atypiques : SJR, différés, dégressivité, rechargement, cumul avec une reprise d'activité
- 4 Traiter les dossiers sensibles : rupture conventionnelle, contractuels multi-employeurs, positions statutaires
- 5 Organiser et fiabiliser la fonction chômage de sa structure : procédures internes, provisions, prévention des indus et du contentieux

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, gestionnaires RH et paie, juristes et responsables carrières des trois versants de la fonction publique. Cycle particulièrement adapté aux référents chômage de structures en auto-assurance ou appelés à le devenir.

PRÉREQUIS

Connaissance du statut de la fonction publique et des positions administratives. Aucune pratique préalable de l'indemnisation chômage n'est exigée.

PROGRAMME

1 Comprendre le régime chômage des employeurs publics

- Pourquoi la fonction publique échappe à l'affiliation obligatoire : fondements et logique de l'auto-assurance
- Panorama des sources : code du travail, règlement d'assurance chômage, convention du 15 novembre 2024, textes propres aux agents publics
- Les trois modes de couverture et leurs conséquences : auto-assurance, adhésion révocable ou irrévocable, convention de gestion avec France Travail
- Chiffrer l'enjeu financier pour la structure : coût d'un dossier type, sinistralité prévisible, aide à la décision
- Répartition des rôles entre employeur public, France Travail et agent selon le mode de couverture

2 L'ouverture des droits : la privation involontaire d'emploi

- Condition d'affiliation minimale et période de référence : les vérifications préalables
- Fins de fonctions ouvrant droit à l'ARE : licenciement, non-renouvellement de CDD, fin de stage non titularisé, rupture conventionnelle
- Démissions considérées comme légitimes : typologie et pièces justificatives à exiger
- Positions statutaires et droits au chômage : disponibilité, congé parental, refus de réintégration, abandon de poste
- Coordination entre employeurs successifs publics et privés : identifier l'employeur qui supporte l'indemnisation

3 Le calcul de l'allocation, étape par étape

- Reconstituer le salaire de référence : rémunérations retenues, primes, périodes neutralisées
- Calculer le salaire journalier de référence : formule, plafonnement des jours non travaillés, incidences des contrats discontinus
- Déterminer le montant : taux, allocation minimale, plafonds, mensualisation issue de la convention du 15 novembre 2024
- Fixer la durée d'indemnisation ; appliquer la dégressivité aux hautes rémunérations
- Calculer le délai d'attente et les différés d'indemnisation, notamment après une rupture conventionnelle

Fondamentaux de l'assurance chômage dans la fonction publique : cycle complet (3 jours)

PROGRAMME

SUIITE

4 Situations particulières et vie du dossier

- Rupture conventionnelle de la loi du 6 août 2019 : procédure, indemnité spécifique, articulation avec l'ARE et obligation de remboursement en cas de retour
- Contractuels de droit public : contrats successifs, multi-employeurs, rechargement des droits et droit d'option
- Reprise d'activité et cumul allocation-rémunération : mécanique du cumul partiel et exemples chiffrés
- Protection sociale du demandeur d'emploi : maladie, validation des trimestres de retraite, points de vigilance
- Suspension et cessation du versement : maladie indemnisée, âge de la retraite, radiation, obligations déclaratives de l'agent

5 Ateliers : instruire trois dossiers complets

- Atelier 1 : agent titulaire licencié pour inaptitude (versant hospitalier) · qualification, calcul intégral, notification
- Atelier 2 : contractuel en fin de CDD avec employeurs successifs (versant territorial) · coordination, SJR, durée des droits
- Atelier 3 : rupture conventionnelle (versant État) · de la convention signée au premier versement, différés compris
- Restitution collective : erreurs fréquentes, points de contrôle, check-list d'instruction

6 Fiabiliser la fonction chômage de sa structure

- Bâtir la procédure interne : circuit de décision, pièces du dossier, trames de courriers et de notifications
- Prévenir, détecter et récupérer les indus : titres de recettes, prescription, précontentieux
- Anticiper le contentieux de l'indemnisation : juge compétent, motifs de contestation récurrents, sécurisation des décisions
- Provisionner et piloter le risque chômage : indicateurs de suivi, dialogue avec la direction des finances
- Articulation avec la fin de carrière : ARE et âge de la retraite, transition vers la liquidation des droits

LES POINTS FORTS

- ✓ Une journée entière d'ateliers consacrée à l'instruction de dossiers complets, calculs à l'appui
- ✓ Kit du référent chômage remis aux participants : grilles de calcul, check-list d'instruction, trames de notification
- ✓ Formation conçue et animée par un avocat exerçant en droit de la fonction publique
- ✓ Les trois versants de la fonction publique couverts par les cas pratiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Exposés juridiques progressifs appuyés sur le règlement d'assurance chômage et les textes applicables aux agents publics
- ✓ Grilles de calcul complètes commentées et remises aux participants
- ✓ Trois ateliers d'instruction de dossiers reconstitués, avec restitution collective
- ✓ Analyse de décisions de justice et d'exemples de notifications
- ✓ Échanges structurés autour des situations rencontrées par les participants

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 20 questions en fin de cycle, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.